



CONSEIL MUNICIPAL du 09 Juin 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 09 Juin 2023

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Léo Lagrange suite à la convocation du 09 Juin 2023 sous la présidence de M. Denis DELSART, Maire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 Mai 2023.

Étaient présents : Denis DELSART, Maryse BALEMBOIS, Pascal SANTERRE, Eric LAIGLE, Martine NAMOR, Simon HEGO, Clément DELSART, Marie-Line MARTELLE, Bastien DORMEGNIE, Charles LENGRAND, Véronique REAL, Olivier LOUVET.

Étaient excusés : Cindy WANECQUE, Stéphanie DEUDON, Fabrice JORAND, Stéphanie QUARRE, Anne DELAS, Gilles QUARRE, Stéphanie QUARRE, Virginie CANONNE

Procurations : Cindy WANECQUE pouvoir à Martine NAMOR, Stéphanie DEUDON pouvoir à Denis DELSART, Fabrice JORAND pouvoir à Pascal SANTERRE.

A été nommé comme secrétaire de séance : Simon HEGO

1- [Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Mai 2023](#)

Le Procès-Verbal de la séance du 15 Mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Clément Delsart

2- [Désignation des délégués des Conseils Municipaux pour les élections sénatoriales 2023](#)

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation des délégués des Conseils Municipaux pour les élections sénatoriales 2023.

Liste des délégués et suppléants élus

Nom de la liste	Nom	Prénom
Délégués élus		
Liste « Denis DELSART »	DELSART	Denis
Liste « Denis DELSART »	BALAMBOIS	Maryse
Liste « Denis DELSART »	SANTERRE	Pascal
Liste « Denis DELSART »	MARTELLE	Marie-Line
Liste « Denis DELSART »	LAIGLE	Eric
Suppléants élus		
Liste « Denis DELSART »	NAMOR	Martine
Liste « Denis DELSART »	JORAND	Fabrice
Liste « Denis DELSART »	WANECQUE	Cindy

3- Création de Contrats Uniques d'insertion CAE-PEC

Le maire informe l'assemblée que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec pôle emploi, cap emploi ou la mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de créer cinq postes d'agent technique à compter du 15 Juin 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à :

- 4 postes à 20 heures par semaine

- 1 poste à 35 heures par semaine

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses :

Monsieur HEGO aborde les manifestations qui auront lieu le 14 Juillet, il demande s'il y a des volontaires pour tenir des stands de jeux pour les enfants. Il demande aux personnes intéressées de revenir vers lui par mail dès que possible afin de faciliter l'organisation.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Le Secrétaire de Séance
Simon HEGO

Le Maire
Denis DELSART

